

Saint-Ouen-sur-Seine, le 13/03/2025

LA FORÊT RÉGIONALE DE GALLUIS

NOTE DE PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT

2022 - 2041

Le contexte

La forêt régionale de Galluis fait partie d'un massif forestier de 650 ha composé de la forêt régionale et de boisements privés, la forêt a été acquise par Ile-de-France (nom d'usage de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France) en 1998.

La forêt de Galluis est intégralement située dans le Parc Naturel Régional du Vexin Français. Actuellement d'une surface de 220ha, la forêt est très marquée par la gestion passée, avec des objectifs de production. Bien que les essences feuillues soient majoritaires, on retrouve des plantations de douglas et de peupliers sur près d'un tiers de la surface boisée.

Les principaux enjeux de la forêt

Enjeux pour l'accueil du public : L'ensemble du massif se trouve en site inscrit du Vexin français (arrêté du 19 juin 1972), mais la forêt est assez peu fréquentée en raison de son caractère rural et de sa récente ouverture au public.

Enjeux pour la préservation de la biodiversité : Concernée par deux ZNIEFF de type I, Mare de la grue et Source des Chaumarets et une ZNIEFF de type II, Buttes de l'Arthies. Une récente étude réalisée en 2018 a permis de mettre en lumière plusieurs zones d'intérêt écologique avec présence de Laiche lisse, de Sphaigne ou encore d'Osmonde royale.

Enjeux pour le renouvellement de la forêt : La richesse des sols moyenne à élevée, la forêt est marquée par sa gestion passée. Les plantations de douglas notamment ont été réalisées dans les années 1980-1990. La forêt est également marquée par une majorité de futaie de châtaigner dans les parcelles à majorité de feuillus.

Les principales contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt

La forêt est peu concernée par des problèmes sanitaires, le frêne atteint par la chalarose représente une surface assez faible. La châtaigner en revanche, essence feuillu majoritaire en surface, commence à témoigner des signes de dépérissement sans doute dû à la maladie de l'encre, essence non adaptée au réchauffement climatique.

La partie ouest de la forêt est mal desservie et nécessite des travaux d'amélioration afin de garantir une mobilisation des bois optimale. Les conditions d'exploitation peuvent être difficiles dans les zones fraîches des parcelles 15 et 16.

Bilan de l'application de l'aménagement précédent :

Il s'agit du premier aménagement forestier. Cependant, des plans simples de gestion ont été réalisés pour les périodes de 1979 à 1988 et de 1989 à 2008. Les objectifs de coupes et de reboisements ont été réalisés. Entre 2014 et 2022, les retards d'éclaircies ont commencé à être rattrapés. Les coupes précédentes représentent un volume total de bois de 3 270m³.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

1. Diversifier les essences et augmenter la résilience des peuplements
2. Maintenir et augmenter la biodiversité
3. Engager le renouvellement de la forêt
4. Rétablir l'équilibre forêt/gibier

Pour atteindre ces objectifs, le programme prévoit :

Pour les coupes : Les coupes sont étudiées pour limiter l'impact paysager. Sur une période de 20 ans, chaque parcelle sera parcourue par une coupe en futaie irrégulière (rotation de 5-6 ans pour les plantations de douglas et 7-8 ans pour les feuillus).

Seront prélevés en priorité les châtaigniers dépérissant. Une attention particulière sera apportée aux ripisylves en préservant une continuité boisée le long des rûs.

Pour les travaux : Les parcelles sont cloisonnées (entraxe de 20 ou 24m selon les parcelles), les plantations de feuillus nécessiteront un broyage au préalable. Au minimum quatre ans après chaque coupe, la parcelle sera parcourue pour prescrire si nécessaire des travaux sylvicoles.

L'engagement d'une dynamique de régénération naturelle sera possible si les efforts de régulation des populations de chevreuils et de sangliers sont maintenus.

Si la régénération naturelle est insuffisante, il faudra enrichir les parcelles 1 et 2 touchées par la chalarose du frêne.

Engagement en faveur de la biodiversité : D'autre part, des îlots de libre évolution ont été définis et il est prévu de restaurer et entretenir les mares intra forestières mais aussi la Mare de la grue. Les autres milieux humides, habitats prioritaires en Ile-de-France seront également préservés. Certaines parcelles ont été classées en hors sylviculture pour leur préservation.

Il est prévu de conserver les bois morts et de maintenir de manière disséminée des arbres à valeurs biologique élevée (arbres à dendromicrohabitats).

Bilan prévisionnel

Pour les 20 prochaines années, les récoltes de bois seront très nettement supérieures à celles de ces dernières années d'une part en raison de la forte capitalisation du massif liée à la rupture totale de gestion sur plusieurs années et d'autre part, le passage à la futaie irrégulière assure un passage plus régulier sur l'ensemble de la surface. Les recettes liées à la vente de bois seront elles aussi en hausse, conséquence de la gestion en irrégulier là encore. Toutefois, les coûts des travaux sylvicoles sont significatifs en raison de la nécessité de protéger les éventuelles plantations. Les dépenses pour travaux d'infrastructure seront en forte hausse pour permettre une mobilisation des bois dans de bonnes conditions, surtout sur la partie ouest.

LA NATURE PARTOUT ET POUR TOUS

Forêt régionale de GALLUIS

Carte - 5 : Peuplements



Carte réalisée en novembre 2022



